

# Conseiller juridique

**Le conseiller juridique** conseille les services de la collectivité et éventuellement les élus. Il apporte en amont une expertise juridique dans les domaines variés du droit. Il expertise et/ou rédige des actes et contrats complexes, gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes. Enfin, il effectue une veille juridique.

## Le métier

Le conseiller juridique a une grande autonomie dans l'organisation du travail. Il travaille en bureau, mais peut, éventuellement, être en déplacement. Ses horaires ont une amplitude variable en fonction des obligations de service public et des pics d'activités liés aux réunions de l'assemblée délibérante, aux projets de la collectivité et à l'actualité. Il doit faire preuve d'une forte disponibilité et d'une grande réactivité.

## Les activités

- Assister et conseiller juridiquement les services de la collectivité et éventuellement les élus
- Régler les litiges et gérer les contentieux
- Réaliser la veille juridique
- Manager opérationnellement un service
- Gérer les activités et le personnel du service

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'attaché territorial.

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME